



# Lettre des rythmes éducatifs

<http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sport-et-vie-associative>

n° 28 - février 2014

## Les bonnes pratiques

### « Le travail collaboratif »

Pour faciliter la concertation et le respect entre les différentes équipes, d'enseignants et d'animateurs, dans la commune de X ont été mis en place des réunions de cohésion d'équipe relativement courtes. Elles sont distinctes des réunions trimestrielles du comité de suivi et des réunions de comité de pilotage. Dans cette organisation chacun a une position et un rôle définis.

## Les formations BAFA - BAFD

Pour encadrer des accueils de loisirs périscolaires, la réglementation impose au moins 50% d'animateurs qualifiés.

Le BAFA est un diplôme qui permet la pratique d'une activité indemnisée au sein d'un accueil collectif de mineurs (A.C.M.). L'accueil périscolaire étant une des modalités des ACM, le BAFA reste un moyen de former des animateurs qui interviendront sur ce temps. Les stagiaires BAFA sont également autorisés à encadrer des accueils de loisirs périscolaires mais leur proportion doit être inférieure à 30%.

Deux aspects doivent être considérés :

- La situation pédagogique de l'animateur périscolaire est particulière dans la mesure où il agit sur des périodes courtes. L'animateur doit donc savoir adapter son comportement et ses animations à ce nouveau contexte.
- Le projet éducatif territorial fait partie intégrante de son environnement professionnel puisqu'il organise des activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation et en complémentarité avec lui. Des projets communs animateurs/enseignants peuvent être mis en place (exemples : journal d'école, jardin,...). Une bonne coopération de l'équipe d'animation de l'équipe enseignante et des parents est essentielle.

En conséquence, et dans le cadre de cette réforme, des aménagements sont à rechercher afin de :

- reconnaître les accueils périscolaires comme un des lieux de stage pratique de la formation des animateurs
- penser ces nouveaux temps périscolaires comme un temps d'accueil original, adapté au besoin des enfants.

Afin de répondre à cette double exigence, les organismes de formation se sont positionnés pour :

- mettre en œuvre des sessions d'approfondissement BAFA sur la thématique « activités périscolaires »
- proposer des formations, sur site, à la demande des collectivités, en particulier pour les ATSEM et le personnel de service, avec des horaires adaptés à leurs obligations professionnelles et un accompagnement, sur les temps d'accueil des enfants, pour des mises en situation

Si le CAP « petite enfance » permet en effet de justifier des prérogatives du BAFA, il ne donne pas forcément, à son titulaire, les outils nécessaires en situation d'animation.

Le **BAFD** prépare à assumer les responsabilités d'un(e) directeur(trice) en accueil collectif de mineurs (gestion, direction des personnels, communication et projet pédagogique). Son titulaire doit avoir la capacité à situer son action dans un contexte social et culturel, et à conduire un projet **dans le cadre d'une mission éducative temporaire**.

Toutefois, le BAFD n'est pas un diplôme professionnel, et même si le Préfet peut autoriser pour une période de deux ans un titulaire du BAFD à encadrer plus de 80 jours par an plus de 80 enfants, il n'en demeure pas moins que cela ne remplace pas la compétence que procure la formation d'un diplôme professionnel. Les stagiaires BAFD, eux, ne sont pas autorisés à diriger un accueil de loisirs périscolaires.

Les tableaux joints dressent, à ce jour, l'état de l'offre de formation dans la région pour le début de l'année 2015.

S'agissant des **financements**, peuvent être sollicités :

- La CAF en fonction d'un plafond de revenus
- Les communes ou des communautés de communes
- Dans le cadre d'un contrat de travail aidé par l'Etat, une prise en charge des frais pédagogiques par un OPCA
- Un comité d'entreprise
- Certains organismes bancaires

Le BAFA et le BAFD, demeurent des **diplômes non professionnels** pour des animateurs et directeurs encadrant **de manière temporaire** des enfants en accueil collectif de mineurs. Dans le cadre d'un parcours professionnel, ils doivent être considérés comme un premier pas avant l'obtention d'un brevet professionnel. Leurs titulaires qui souhaitent faire de l'animation leur métier devraient s'orienter ensuite vers un certificat de qualification professionnel (CQP) puis vers le BPJEPS spécialité loisirs tous publics.

- **C.E.M.E.A**

[www.cemea-haute-normandie.org](http://www.cemea-haute-normandie.org)

Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Actives  
33, route de Darnétal  
BP. 1243  
76177 ROUEN CEDEX 1  
Tél. : 02.32.76.08.40

- **FRANCAS**

[www.francasnormandie.fr](http://www.francasnormandie.fr)

FRANCAS DE L'EURE  
71, rue Saint-Louis  
27032 EVREUX CEDEX  
Tél. : 02.32.39.32.46

FRANCAS DE SEINE MARITIME  
451, rue Léon Blum  
76300 SOTTEVILLE LES ROUEN  
Tél. : 09.81.01.26.20

- **LEO LAGRANGE**

[www.leolagrange-fnll.org](http://www.leolagrange-fnll.org)

Centre Normandie  
84, rue Saint Thibault  
28105 DREUX CEDEX  
Tél. : 02.37.63.07.20

- **U.F.C.V.**

[www.bafa.ufcv.fr](http://www.bafa.ufcv.fr)

Union Française des Centres de Vacances Haute-Normandie/Picardie  
660 bis, route d'Amiens  
Bat 2  
80480 DURY  
Tél. : 03.22.33.69.69

- **AFOCAL**

[www.afocal.fr](http://www.afocal.fr)

Association pour la Formation des Cadres de l'Animation et des Loisirs  
13 bis, rue de la Petite Cité  
27000 EVREUX  
Tél. : 02.32.31.11.63

- **FDFR**

<http://fdfr27.ifrance.com>

Fédération Départementale des Foyers Ruraux  
7, rue de l'ancienne gare  
27560 LIEUREY  
Tél. : 02.32.42.02.94

- **IFAC**

[www.ifac.asso.fr](http://www.ifac.asso.fr)

2, rue du Président Huet  
27000 EVREUX  
02.32.38.73.02

32, rue Jules Lescene  
76000 LE HAVRE  
02.35.19.59.75

- **SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE**

[www.scoutsetguides.fr](http://www.scoutsetguides.fr)

41, route de Neufchâtel  
76000 ROUEN  
02.35.12.46.20

- **AROEVEN**

[aroevenrouen@free.fr](mailto:aroevenrouen@free.fr)

Rectorat  
25, rue de Fontenelle  
76000 ROUEN  
02.35.98.01.80

## FORMATIONS GENERALES Bafa début 2015

ORGANISMES	DATES	LIEUX	THEMATIQUE
<b>FDFR 27</b>	21 au 28/04/2015 23, 24,26 et 27/02/2015 2, 3, 5 et 6/03/2015	Pont-Audemer Lieuvey	<b>Formation générale « spécificité TAP »</b>
<b>CEMEA</b>	22/02 au 01/03/2015  26/04 au 03/05/2015	Le Thuit-Signol (internat)	
<b>FRANCAS</b>	21/02 au 28/02/2015 28/02 au 07/03/2015 25/04 au 02/05/2015 02/05 au 09/05/2015	Rouen La Bonneville-s-Iton Rouen La Bonneville-s-Iton	
<b>AFOCAL</b>	21/02 au 28/02/2015 21/02 au 28/02/2015 28/02 au 07/03/2015 25/04 au 02/05/2015 25/04 au 02/05/2015 02/05 au 09/05/2015	Rouen Corny Evreux Rouen Vernon Evreux	
<b>UFCV</b>	21/02 au 28/02/2015 21/02 au 28/02/2015 25/04 au 02/05/2015 02/05 au 09/05/2015 11 au 22/05 (sauf mercredis et week-ends)	Evreux Rouen Rouen Evreux Rouen	
<b>AROEVEN</b>	21/02 au 28/02/2015 02/05 au 09/05/2015 25/04 au 02/05/2015 02/05 au 09/05/2015	Déville les Rouen Le Grand Quevilly Elbeuf Barentin	
<b>IFAC</b>	22/02 au 1 <sup>er</sup> /03/2015 26/04 au 3/05/2015	Vernon Vernon	

**FORMATIONS Bafa APPROFONDISSEMENT activités périscolaires début 2015**

<b>ORGANISMES</b>	<b>DATES</b>	<b>LIEUX</b>	<b>THEMATIQUE</b>	<b>ORGANISATION SUR SITE (animateurs/ATSE M/personnels de service)</b>
<b>AFOCAL</b>	2/03 au 7/03/2015 4/05 au 9/05/2015	Evreux Le Havre & Chartres	Projets en accueils de loisirs et périscolaires	
<b>FDFR 27</b>				<b>Oui</b>
<b>FRANCAS</b>	4/05 au 9/05/2015	Le Havre	Animer en périscolaire	<b>Oui</b>
<b>Léo Lagrange</b>				<b>Oui</b>

**FORMATIONS BAFD Début 2015**

<b>ORGANISMES</b>	<b>DATES</b>	<b>LIEUX</b>	<b>Formation générale</b>	<b>perfectionnement</b>
<b>AFOCAL</b>	23/03 au 28/03/2015	Evreux		<b>X</b>
<b>CEMEA</b>	21/02 au 1er/03/2015 16/03 au 21/03/2015 13/04 au 18/04/2015	Le Thuit-Signol Le Grand-Quevilly Rouen	<b>X</b>	<b>X</b> <b>X</b>
<b>AROEVEN</b>	25/04 au 3/05/2015	Rouen	<b>X</b>	

**\*Contact :**

Corinne BELLEMERE – D.D.C.S. 02.32.24.86.18 – [corinne.bellemere@eure.gouv.vr](mailto:corinne.bellemere@eure.gouv.vr)

Frédéric HEYBERGER – D.D.C.S. – 02.32.24.86.11 – [frederic.heyberger@eure.gouv.fr](mailto:frederic.heyberger@eure.gouv.fr)